

ASSEMBLÉE NATIONALE5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 483

présenté par
M. Feneuil-----
ARTICLE 6

Dans la première phrase de l'alinéa 13 de cet article, après les mots :

« ressource en eau »,

insérer les mots,

« et des écosystèmes aquatiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article L. 211-1 protège tant la ressource en eau que les écosystèmes aquatiques.